

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1319

21 mai 2015

### SOMMAIRE

Cana .....	63277	Covidien Holdings S.à r.l. ....	63271
Capfinca S.A. ....	63279	Data Center Infrastructure S.à r.l. ....	63283
Capimmo S.A. ....	63270	Data Center Services S.à r.l. ....	63274
Carlesian & Matandrea S.A. ....	63271	D.M.S. International Sàrl (Luxemburg) ...	63273
Carmel Participations S.A. ....	63272	Dolfin S.A. ....	63266
CCP IV Erneside S.à.r.l. ....	63300	Fortune Finance Participations (Luxem- bourg) S.A. ....	63312
CCTV PRO S.à r.l. ....	63272	IK Investment Partners S.à r.l. ....	63295
CD Conseil S.à r.l. ....	63269	KBC Institutional Interest Fund ....	63266
CEPF II CJ Southport S.à r.l. ....	63270	Labecaste S.A. ....	63299
CEP IV Investment 4 S.à.r.l. ....	63287	Loire Investment II S.à r.l. ....	63266
Chancellor Finance S.A. ....	63268	Somayaf Holding S.à r.l. ....	63266
Ciancone S.A. ....	63270	Spotify Technology S.A. ....	63267
CitCor Franconia Nord S.à r.l. ....	63270	SSKF Soparfi S.A. ....	63266
CJ Lux Holdings .....	63272	Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l. ....	63268
Cogelu .....	63273	Tradingcity S.A. ....	63267
Cogelu .....	63271	Trafigura Investments S.à r.l. ....	63267
Commerz Funds Solutions S.A. ....	63269	Unicity III Bournemouth S.à r.l. ....	63268
Compagnie de Développement des Médias S.A. ....	63273	Unicity IV BB S.à r.l. ....	63267
Competrol (Luxembourg) S.à r.l. ....	63271	Valbonne Rail S.A. ....	63267
Concrete Vision S.à r.l. ....	63268	Vidinvest S.A. ....	63298
Covidien Group S.à r.l. ....	63269		

**Loire Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 186.563.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015050581/9.  
(150057932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

---

**Somayaf Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 185.744.

Le siège social de la société SOMAYAF HOLDING S.à r.l., R.C.S Luxembourg B 185.744, sis 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat à la date du 1<sup>er</sup> mars 2015.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Caldia Fiduciaire S.A.  
Référence de publication: 2015051438/10.  
(150059239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Dolfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 148.485.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2015:*

Monsieur Marc Koeune, administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2015051069/11.  
(150058900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**SSKF Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 80.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015051441/11.  
(150058917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**KBC Institutional Interest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 39.266.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2015*

Monsieur Jos LENAERTS, résidant professionnellement 5, Place de la Gare L-1616 Luxembourg est élu comme administrateur pour un mandat se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme  
Pour KBC INSTITUTIONAL INTEREST FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015050564/13.  
(150058119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

---

**Tradingcity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 175.722.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051471/9.

(150058936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015051439/10.

(150058835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Unicity IV BB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 159.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051478/10.

(150059279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Valbonne Rail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 153.378.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015051483/12.

(150059111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Trafigura Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 159.166.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015051455/13.

(150059324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Unicity III Bournemouth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051477/10.

(150059280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**Concrete Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

*Pour Concrete Vision S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015051630/13.

(150059729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.687,50.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.486.

*Extrait des résolutions des associés de la société prises en date du 2 avril 2015*

- Les associés de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Iain Alasdair Keith MOODIE de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2015.

- Les associés de la Société ont décidé de nommer Madame Frédérique Evelyne BOROWIEC, née le 7 août 1971 à Saint-Quentin, France, demeurant professionnellement au 16, avenue du Québec, Silic 765, Villebon sur Yvette, F- 91936 Courtaboeuf, France, en tant que nouveau Gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051451/15.

(150058819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**Chancellor Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.851.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal des Décisions de l'actionnaire unique adoptées à Luxembourg le 7 avril 2015*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur unique de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.A.R.L., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

*Pour CHANCELLOR FINANCE S.A.*

Référence de publication: 2015051656/16.

(150059718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 139.351.

*Auszug aus der Niederschrift der ordentlichen Hauptversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft, welche am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg am 30. März 2015 abgehalten wurde.*

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung BESCHLIESST, den Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, bis zum Ende der nächsten Jahreshauptversammlung der Aktionäre, wiederzuerennen.

Luxemburg, den 07.04.2015.

Für die Richtigkeit

Commerz Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2015051627/17.

(150060054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**CD Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.512.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 174.755.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 23 mars 2015:*

1. Nathalie QIN, née le 30 avril 1993 à Hong Kong, ayant son adresse au 242E 25<sup>th</sup> Street, New York, NY 10010, États-Unis d'Amérique a été nommée gérante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Catherine Dupasquier, née le 28 mai 1958 à Manille (Philippines), ayant son adresse au 2D, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg, à été nommée délégué de la gestion journalière;
3. La Société est valablement engagée soit par la signature conjointe du délégué de la gestion journalière et d'un gérant soit par la signature individuelle du délégué de la gestion journalière.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015051651/18.

(150060128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 300.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Avec effet au 30 mars 2015, M Philip Albert, ayant comme adresse le 710 Medtronic Parkway, MS LC300, Minneapolis, MN 55432, États-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr Philip Albert,
- Mr Erik De Gres,
- Mr Anton Stadtbäumer, et
- Mr Michelangelo Stefani.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Covidien Group S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015051633/19.

(150059795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**CEPF II CJ Southport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051655/10.

(150060043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Capimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 129.897.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2015*

Le conseil d'administration décide de nommer l'Etude d'Avocat de Maître Dogan DEMIRCAN, Avocat à la Cour et dont l'Etude est sise au 36 rue Benjamin Franklin à L-1540 Luxembourg, en tant que dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 18 février 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015051643/13.

(150059520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**CitCor Franconia Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.132.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 27 mars 2015*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Bernhard Rieksmeier en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015;
- de nommer Thomas Gerd Gemeinholzer, née le 3 février 1967, Baden-Baden, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Jahnstraße 64, 63150 Heusenstamm, Allemagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Référence de publication: 2015051032/15.

(150058749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Ciancone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.604.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 03 avril 2015*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé Président du Conseil d'administration pour une nouvelle période d'un an.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

CIANCONE S.A.

Référence de publication: 2015051659/16.

(150060146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Carlesian & Matandrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 178.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051644/9.

(150060223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Cogelu, Société Anonyme.**

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.  
R.C.S. Luxembourg B 138.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051666/10.

(150059599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 46.016.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 1<sup>er</sup> avril 2015*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015.

La Société a également pris note du changement d'adresse de son associé Crescent Luxembourg S.à r.l., dont le siège social est désormais situé au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015051672/16.

(150059805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Covidien Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 190.515.

Avec effet au 30 mars 2015, M Philip Albert, ayant comme adresse le 710 Medtronic Parkway, MS LC300, Minneapolis, MN 55432, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr Philip Albert,
- Mr Erik De Gres,
- Mr Anton Stadtbäumer, et
- Mr Michelangelo Stefani.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE  
Covidien Holdings S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015051634/19.

(150059811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**CCTV PRO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4515 Differdange, 16, rue Zenon Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 164.989.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015051650/11.

(150060026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Carmel Participations S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 121.792.

La convention de Domiciliation concernant la société CARMEL PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18/02/2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015051645/13.

(150060198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**CJ Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.857.

**EXTRAIT**

En date du 24 mars 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Andras Kruppa en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 24 mars 2015;
- La démission de M. Henricus Reindert Petrus Pollmann en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 24 mars 2015;
- La démission de M. Tamas Horvath en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 24 mars 2015;
- La nomination de M. Theodore Robert Moore, né le 09 Septembre 1977, à Alabama, États-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 3990 Rogerdale, Houston, TX 77042, États-Unis, en tant que gérant A est acceptée avec effet au 24 mars 2015, pour une durée illimitée;
- La nomination de Me. Danielle Elisabeth Foley, né le 15 mai 1982, à Louisiana, États-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 3990 Rogerdale, Houston, TX 77042, États-Unis en tant que gérant A est acceptée avec effet au 24 mars 2015, pour une durée illimitée;
- La nomination de M. Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969, à Utrecht, Les Pays-Bas avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant B est acceptée avec effet au 24 mars 2015, pour une durée illimitée;
- La nomination de M. Christian Schwab, né le 11 janvier 1971, à Duisburg, Allemagne avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant B est acceptée avec effet au 24 mars 2015, pour une durée illimitée;
- La nomination de M. Cédric Muenze, né le 17 octobre 1985, à Kinshasa, République Démocratique du Congo avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant B est acceptée avec effet au 24 mars 2015, pour une durée illimitée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015051662/30.

(150059694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---



**Cogelu, Société Anonyme.**

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.  
R.C.S. Luxembourg B 138.409.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 avril 2015*

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2015, il a été pris la résolution suivante:

L'assemblée nomme Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l., immatriculée au RCSL sous le numéro B142674 avec pour siège social 29 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au poste de commissaire en remplacement de Compliance & Control avec effet immédiat jusque l'assemblée devant approuver les comptes au 30 septembre 2019 prévue en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051665/14.

(150059598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**D.M.S. International Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 125.587.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 26 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 14, rue du Bois, L-3980 Wickrange.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015051686/16.

(150060270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Compagnie de Développement des Médias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.629.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2015:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Marguerite LE HODEY, avec adresse professionnelle au 35, Avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Patrice LE HODEY, avec adresse professionnelle au 17, Avenue Bon air, B - 1640 Rhodes-St-Genese, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur François LE HODEY, demeurant à 58a, Avenue Lequime, B - 1640 Rhode-St-Genese, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Philippe LE HODEY, 23, Avenue de l'Horizon, B - 1150, Bruxelles, aux fonctions d'administrateur

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015051670/24.

(150059596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Data Center Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 123.061,11.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.770.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-fourth day of March,  
Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Center Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 123,061.11 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170770 (the Company). The Company was incorporated on 26 July 2012 pursuant to a deed recorded by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2267 of 12 September 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have last been amended on 29 August 2014, pursuant to a deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3024 of 20 October 2014.

There appeared:

(1) Data Services S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193216 (Data Services),

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of proxy given under private seal; and

(2) Data Services II S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170140 (Data Services II),

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of proxy given under private seal.

Data Services and Data Services II shall hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) amendments to article 5 of the Articles in order to, inter alia, re-classify the existing shares of the Company into shares of class 1 of the Company (the S.à r.l. Class 1 Shares) and shares of class 2 of the Company (the S.à r.l. Class 2 Shares);

(2) amendment to article 7 of the Articles in order to provide for the Equalisation Distribution to the benefit of the holders of the shares of class 2;

(3) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the re-classification of the shares in the share register of the Company; and

(4) miscellaneous.

II. that all of the 12,306,111 (twelve million three hundred six thousand one hundred eleven) shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each and representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand and sixty one Euros and eleven Cents) are duly represented at the Meeting, the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

After deliberation, the Meeting has taken, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to reclassify the existing 12,306,111 (twelve million three hundred six thousand one hundred eleven) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, into 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) S.à r.l. Class 1 Shares and 4,333,695 (four million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

As a consequence of such re-classification, the Shareholders will hold the following shares:

(1) Data Services will hold 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) S.à r.l. Class 1 Shares; and

(2) Data Services II will hold 4,333,695 (four million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five) S.à r.l. Class 2 Shares.

As a consequence of such re-classification, the Meeting resolves to amend article 5 (Share Capital) of the Articles accordingly, which shall henceforth read as follows:

“ **5. Share capital.** The Company’s share capital is set at EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand and sixty one Euros and eleven Cents), represented by 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) shares of class 1 (the S.à r.l. Class 1 Shares) and 4,333,695 (four million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five) shares of class 2 (the S.à r.l. Class 2 Shares) having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The S.à r.l. Class 1 Shares and the S.à r.l. Class 2 Shares are together referred to as the Shares.”

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**7. Profit sharing.** Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

Notwithstanding the above, the holders of S.à r.l. Class 2 Shares shall be entitled to receive a one-off special cash distribution out of the share premium of the Company for an amount of EUR 247,544.79 (the Equalisation Distribution) immediately before the issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to be subscribed by Data Services S.C.A. for a corresponding amount. The Equalisation Distribution shall be decided by the general meeting of the shareholders immediately before such issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to Data Services S.C.A.”

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company, to proceed to the registration of the re-classification of the Shares into S.à r.l. Class 1 Shares and S.à r.l. Class 2 Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de mars,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de Data Center Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 123.061,11 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B170770 (la Société). La Société a été constituée en date du 26 juillet 2012 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2267 en date du 12 septembre 2012. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été modifiés en date du 29 août 2014, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations N° 3024 en date du 20 octobre 2014.

Ont comparu:

(1) Data Services S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B193216 (Data Services),

Ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé; et

(2) Data Services II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B170140 (Data Services II),

Ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Data Services et Data Services II sont à présent collectivement définis comme les Associés.

Les procurations des associés de la Société, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Assemblée a demandé au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(1) Modifications de l'article 5 des Statuts afin, inter alia, de re-classifier les parts sociales existantes de la Société en parts sociales de catégorie 1 de la Société (les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1) et en parts sociales de catégorie 2 de la Société (les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2);

(2) Modification de l'article 7 des Statuts de façon à y prévoir une Distribution d'Egalisation au bénéfice des détenteurs des parts sociales de catégorie 2;

(3) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la reclassification des parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société; et

(4) divers.

II. que la totalité des 12.306.111 (douze millions trois cent six mille cent onze) parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 123.061,11 EUR (cent vingt trois mille soixante-et-un euros et onze cents) sont dûment représentées à l'Assemblée, l'Assemblée renonçant aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour, qui leur a été communiqué auparavant.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de re-classifier les 12.306.111 (douze millions trois cent six mille cent onze) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune en 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 4.333.695 (quatre millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune.

En conséquence de cette re-classification, les Associés détiendront les parts sociales suivantes:

(1) Data Services détiendra 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1; et

(2) Data Services II détiendra 4.333.695 (quatre millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

En conséquence de cette re-classification, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 (Capital Social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et onze cents), représenté par 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) parts sociales de catégorie 1 (les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1) and 4.333.695 (quatre millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie 2 (les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2) ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune.

Les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 sont définies ensemble comme les Parts Sociales.”

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide modifier l'article 7 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **7. Distributions des bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une distribution de dividendes en proportion directe du nombre de parts sociale émises.

Nonobstant ce qui précède, les détenteurs de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 auront droit de recevoir une distribution en espèce unique depuis le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de 247.544,79 EUR (la Distribution d'Egalisation) immédiatement après l'émission des Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 devant être soucrites par Data Services SCA pour un montant équivalent. La Distribution d'Egalisation sera décidée par l'assemblée générale des associés immédiatement après ladite émission de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 à Data Services SCA.»

## Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société de procéder à l'enregistrement de la re-classification des Parts Sociales en Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et en Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 dans le registre des parts sociales de la Société et de pourvoir à toute formalité qui en dépend.

## Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015051697/183.

(150059867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

## Cana, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1182 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg E 5.608.

—  
STATUTS

L'an deux mil quinze, le 1<sup>er</sup> AVRIL

## ONT COMPARU:

Jean-Marc CAËL, né à Lunéville (France) le 19 octobre 1956 et demeurant 161, Chemin des Montants, F-54690 EUL-MONT

Et

Thierry NABET, né à Nancy (France) le 1<sup>er</sup> avril 1964 et demeurant 86, Rue de Nancy, F-54230 CHAVIGNY

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "CANA", société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des administrateurs.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX EUROS (2,00 EUR) représenté par DEUX (2) parts d'intérêts d'une valeur nominale de UN EUROS (1,00 EUR) chacune, souscrites comme suit:

Jean-Marc CAËL .....	1 PART
Thierry NABET .....	1 PART
TOTAL: .....	deux (2) parts d'intérêts

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.

**Art. 14.** Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,00 EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé administrateur pour une durée indéterminée: Jean-Marc CAËL

L'administrateur a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle

2. Le siège social de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Signatures.

Référence de publication: 2015051641/101.

(150060250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

### **Capfinca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 195.907.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

- La société CAPERCAILLIE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b boulevard Prince Henri, R.C.S. B 165.693.

ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "CAPFINCA S.A.".

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

### 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. - Capital

### 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 8.000.000.- (huit millions d'Euros), divisé en 800.000 (huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

5.2. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3. La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, nominatives

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

## Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

### 8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Tant que la Société a un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un administrateur unique (L'"Administrateur Unique") seulement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### 9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous



les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**12. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **13. Commissaire aux comptes.**

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**15. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de juin à 11.15 heures.

**16. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**17. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **18. Année sociale.**

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

18.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **19. Répartition des bénéfices.**

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

### **20. Dissolution, Liquidation.**

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII. - Loi applicable**

**21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Dispositions transitoires*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 800.000 actions ont été souscrites intégralement par la société comparante CAPERCAILLIE S.A., prénommée

Les actions ont été libérées partiellement à hauteur de 25 %, à concurrence de EUR 2.000.000,-(deux millions d'Euros) par des versements en numéraire de sorte que ce montant de EUR 2.000.000.- (deux millions d'Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à EUR 4.500,-.

### *Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée de six ans,
- Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
  - Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.
  - Madame Carine REUTER-BONERT, employée privée, demeurant à Fennange.

Leurs mandats expirent pour la première fois à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2020:

3. Est nommé commissaire aux comptes pour la même durée:

La société RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

Son mandat expire pour la première fois à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2020.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparantes, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015051642/217.

(150059792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.361.213,41.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.137.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-fourth day of March,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Center Infrastructure S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,361,213.41 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170137 (the Company). The Company was incorporated on 9 July 2012 pursuant to a deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2012 of 14 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have last been amended on 29 August 2014, pursuant to a deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3032 of 21 October 2014.

There appeared:

(1) Data Center S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193221 (Data Center), hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, by virtue of proxy given under private seal; and

(2) Data Center II S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170139 (Data Center II),

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, by virtue of proxy given under private seal

Data Center and Data Center II shall hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) amendments to article 5 of the Articles in order to, inter alia, re-classify the existing shares of the Company into shares of class 1 of the Company (the S.à r.l. Class 1 Shares) and shares of class 2 of the Company (the S.à r.l. Class 2 Shares);

(2) amendment to article 7 of the Articles in order to provide for the Equalisation Distribution to the benefit of the holders of the shares of class 2;

(3) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the re-classification of the shares in the share register of the Company; and

(4) miscellaneous.

II. that all of the 136,121,341 (one hundred thirty-six million one hundred twenty-one thousand three hundred forty-one) shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each and representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 1,361,213.41 (one million three hundred sixty-one thousand two hundred thirteen Euros and forty-one Cents) are duly represented at the Meeting, the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

After deliberation, the Meeting has taken, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to reclassify the existing 136,121,341 (one hundred thirty-six million one hundred twenty-one thousand three hundred forty-one) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, into 88,185,122 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand one hundred twenty-two) S.à r.l. Class 1 Shares and 47,936,219 (forty-seven million nine hundred thirty-six thousand two hundred nineteen) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

As a consequence of such re-classification, the Shareholders will hold the following shares:

(1) Data Center will hold 88,185,122 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand one hundred twenty-two) S.à r.l. Class 1 Shares; and

(2) Data Center II will hold 47,936,219 (forty-seven million nine hundred thirty-six thousand two hundred nineteen) S.à r.l. Class 2 Shares.

As a consequence of such re-classification, the Meeting resolves to amend article 5 (Share Capital) of the Articles accordingly, which shall henceforth read as follows:

“ **5. Share capital.** The Company’s share capital is set at EUR 1,361,213.41 (one million three hundred and sixty-one thousand two hundred and thirteen Euros and forty-one Cents), represented by 88,185,122 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand one hundred twenty-two) shares of class 1 (the S.à r.l. Class 1 Shares) and 47,936,219 (forty-seven million nine hundred thirty-six thousand two hundred nineteen) shares of class 2 (the S.à r.l. Class 2 Shares) having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The S.à r.l. Class 1 Shares and the S.à r.l. Class 2 Shares are together referred to as the Shares.”

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **7. Profit sharing.** Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

Notwithstanding the above, the holders of S.à r.l. Class 2 Shares shall be entitled to receive a one-off special cash distribution out of the share premium of the Company for an amount of EUR 2,490,518.25 (two million four hundred ninety thousand five hundred eighteen Euros and twenty-five Cents) (the Equalisation Distribution) immediately before the issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to be subscribed by Data Center S.C.A. for a corresponding amount. The Equalisation Distribution shall be decided by the general meeting of the shareholders immediately before such issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to Data Center S.C.A.”

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company, to proceed to the registration of the re-classification of the Shares into S.à r.l. Class 1 Shares and S.à r.l. Class 2 Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de mars,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Data Center Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 1,361,213.41 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B170137 (la Société). La Société a été constituée en date du 9 juillet 2012 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2012 en date du 18 août 2012. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 29 août 2014, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations N° 3032 en date du 21 octobre 2014.

Ont comparu:

(1) Data Center S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B193221 (Data Center),

Ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) Data Center II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B170139 (Data Center II),

Ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Data Center et Data Center II sont à présent collectivement définis comme les Associés.

Les procurations des associés de la Société, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Assemblée a demandé au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(1) Modifications de l'article 5 des Statuts afin, inter alia, de re-classifier les parts sociales existantes de la Société en parts sociales de catégorie 1 de la Société (le Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1) et en parts sociales de catégorie 2 de la Société (le Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2);

(2) Modification de l'article 7 des Statuts de façon à y prévoir une Distribution d'Egalisation au bénéfice des détenteurs des parts sociales de catégorie 2;

(3) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la reclassification des parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société; et

(4) divers.

II. que la totalité des 136.121.341 (cent trente-six millions cent vingt-et-un mille trois cent quarante-et-un) parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize Euros et quarante-et-un cents) sont dûment représentées à l'Assemblée, l'Assemblée renonçant aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour, qui leur a été communiqué auparavant.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de re-classifier les 136.121.341 (cent trente-six millions cent vingt-et-un mille trois cent quarante-et-un) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune en 88.185.122 (quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 47.936.219 (quarante-

sept millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune.

En conséquence de cette re-classification, les Associés détiendront les parts sociales suivantes:

(1) Data Center détiendra 88.185.122 (quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1; et

(2) Data Center II détiendra 47.936.219 (quarante-sept millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

En conséquence de cette re-classification, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 (Capital Social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize Euros et quarante-et-un cents), représenté par 88.185.122 (quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-deux) parts sociales de catégorie 1 (le Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1) and 47.936.219 (quarante-sept millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-neuf) parts sociales de catégorie 2 (les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2) ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune.

Les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 sont définies ensemble comme les Parts Sociales.”

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide modifier l'article 7 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **7. Distributions des bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une distribution de dividendes en proportion directe du nombre de parts sociale émises.

Nonobstant ce qui précède, les détenteurs de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 auront droit de recevoir une distribution en espèce unique depuis le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de 2.490.518,25 EUR (deux millions quatre cents quatre-vingt-dix mille cinq cents dix-huit Euros et vingt-cinq cents) (la Distribution d'Egalisation) immédiatement après l'émission des Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 devant être souscrites par Data Center SCA pour un montant équivalent. La Distribution d'Egalisation sera décidée par l'assemblée générale des associés immédiatement après ladite émission de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 à Data Center SCA.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société de procéder à l'enregistrement de la re-classification des Parts Sociales en Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et en Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 dans le registre des parts sociales de la Société et de pourvoir à toute formalité qui en dépend.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 03 avril 2015.

Référence de publication: 2015051692/190.

(150060061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**CEP IV Investment 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 195.899.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March,  
Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company with variable share capital, qualifying as an investment company in risk capital, submitted to the SICAR law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.185226, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Eva Prekub, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

**Title I - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies of the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “CEP IV Investment 4 S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the

management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the "Redemption Price") shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to the legal provisions in force.

**Art. 7. Premium accounts.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## Title III - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.



**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

#### Title IV - Shareholders' meetings

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Title V - Accounting year and annual accounts

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

### **Title VI - Liquidation and dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

### **Title VII - Applicable law**

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fifteen.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Managers of the Company:

- Mr William Cagney, Associate Vice President, born on September 5, 1976 in Limerick, Ireland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, born on April 16, 1980, in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- CEP IV Advisor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.185280

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.500.- euros.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à capital variable, soumise au régime des sociétés d'investissement en capital risque, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B185226 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Eva Prekub, employée, professionnellement établie à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

### Titre I<sup>er</sup> - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CEP IV Investment 4 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves, lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présents Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

**Art. 7. Comptes de prime.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

**Art. 8. Droits des associés.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## Titre III - Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### Titre IV - Assemblée des associés

**Art. 18. Assemblée des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

#### Titre V - Exercice social et comptes annuels

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi..

### **Titre VI - Liquidation et dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

### **Titre VII - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00). Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérants de la Société:

- M. William Cagney, Associate Vice President, né le 5 septembre 1976, à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

M. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, né le 16 avril 1980, à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- CEP IV Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185280

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500.- euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Eva Prekub, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 mars 2015. Relation: DAC/2015/4418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 mars 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015051654/448.

(150059650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.637,50.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of March.

Before the undersigned Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Fatburen Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in Claude Debussylaan 24, Amsterdam 1082 MD, The Netherlands;
2. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;
3. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, United Kingdom;
4. Mr. James Yates, residing at 36 Montague Road, Richmond, TW10 6QJ, United Kingdom;
5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, a company duly incorporated under the laws of Germany and having its registered office at Isestrasse 117, D-20149 Hamburg, Germany;
6. Stellaris AB, a company duly incorporated under the laws of Sweden and having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden and registered with the Registrar of Companies of Sweden under number 556706-4661;
7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 162242;
8. Mr. Anders Petersson, residing at Jungfrauenthal 22, 20149 Hamburg, Germany;
9. Cosigrande AB, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Carlsson Kempainen, Östermalmstorg 2, 11442 Stockholm, Sweden and registered with the Sweden register under number 556941-0078;
10. Stanhope Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its registered office at 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France and registered with the Trade and Companies Register of Paris (Registre de Commerce et des Sociétés de Paris) under number 798454609; and
11. Mr. Remko Hilhorst, residing at 17 Stokenchurch Street, London SW6 3TS, United Kingdom.

Here represented by Sophie Brisson, lawyers, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of eleven (11) proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of "IK INVESTMENT PARTNERS S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 98911, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 31 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of 19 March 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

All this having been declared, the appearing parties holding 100% of the share capital of the Company have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred eighty-one point twenty-five Euros (EUR 2,681.25) in order to bring it from its current amount of fifty-seven thousand three hundred eighteen point seventy-five Euros (EUR 57,318.75) to fifty-four thousand six hundred thirty-seven point fifty Euros (EUR 54,637.50) by cancellation of eight hundred fifty-eight (858) Class A Ordinary Shares, having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3.125) each, and reimbursement of an amount of two thousand six hundred eighty-one point twenty-five Euros (EUR 2,681.25) to Fatburen Europa B.V.;

2. Subsequent modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the Company's subscribed share capital by an amount of two thousand six hundred eighty-one point twenty-five Euros (EUR 2,681.25) in order to bring it from its current amount of fifty-seven thousand three hundred eighteen point seventy-five Euros (EUR 57,318.75) to fifty-four thousand six hundred thirty-seven point fifty Euros (EUR 54,637.50) by cancellation of eight hundred fifty-eight (858) Class A Ordinary Shares, having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3.125) each, and to reimburse to Fatburen Europa B.V., sole class A shareholder of the Company, an amount of two thousand six hundred eighty-one point twenty-five Euros (EUR 2,681.25).

*Second resolution*

Subsequently, the general meeting decides to amend Article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) of the Articles, that will read as follows:

« **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at fifty-four thousand six hundred thirty-seven point fifty Euros (EUR 54,637.50) represented by one thousand three hundred forty-four (1,344) Class A Ordinary Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class F Preference Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class G Preference Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class H Preference Shares and four thousand thirty-five (4,035) Class I Preference Shares, all with a par value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de mars.

Par devant, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Fatburen Europa B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Claude Debussylaan 24, Amsterdam 1082 MD, Pays-Bas;

2. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;



3. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, Royaume Uni;

4. Monsieur James Yates, demeurant à 36 Montague Road, Richmond, TW10 6QJ, Royaume Uni;

5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, une société de droit allemand ayant son siège social à Isestrasse 117, D-20149 Hamburg, Allemagne;

6. Stellaris AB, une société de droit Suédois ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Suède et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556706-4661;

7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162242,

8. Anders Petersson, demeurant au Jungfrauenthal 22, 20149 Hamburg, Allemagne,

9. Cosigrande AB, une société constituée selon les lois de Suède, ayant son siège social au c/o Carlsson Kemppinen, Östermalmstorg 2, 11442 Stockholm, Suède et enregistrée auprès du Registre de Suède sous le numéro 556941-0078;

10. Stanhope Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798454609; et

11. Monsieur Remko Hilhorst, demeurant au 17 Stokenchurch Street, London SW6 3TS, Royaume Uni.

Ici représentés par Sophie Brisson, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de onze (11) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de «IK INVESTMENT PARTNERS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 98.911 constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 25 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Ceci ayant été exposé, les comparants détenant 100% du capital social de la Société ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq cents (EUR 2.681,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-sept mille trois cent dix-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 57.318,75) à cinquante-quatre mille six cent trente-sept Euros cinquante cents (EUR 54.637,50) par annulation de huit cent cinquante-huit (858) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de trois Euros cent vingt-cinq cents (EUR 3,125) chacune, et remboursement d'un montant de deux mille six cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq cents (EUR 2.681,25) à Fatburen Europa B.V.;

2. Modification subséquente de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq cents (EUR 2.681,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-sept mille trois cent dix-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 57.318,75) à cinquante quatre mille six cent trente-sept Euros cinquante cents (EUR 54.637,50) par annulation de huit cent cinquante-huit (858) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de trois Euros cent vingt-cinq cents (EUR 3,125) chacune, et de rembourser à Fatburen Europa B.V., seul associé détenteur des Parts Sociales Ordinaires de Classe A, un montant de deux mille six cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq cents (EUR 2.681,25).

#### *Seconde résolution*

Subséquentement, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1 (Capital souscrit et libéré) des Statuts qui sera dès lors lu comme suit:

« **7.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-quatre mille six cent trente sept Euros cinquante cents (EUR 54.637,50) représenté par mille trois cent quarante-quatre (1.344) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, quatre mille trente cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et

quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale de trois Euros et cent vingt-cinq cents (EUR 3,125) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BRISSON, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/03/2015. Relation: EAC/2015/7037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/04/2015.

Référence de publication: 2015051849/167.

(150059853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

### **Vidinvest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 564.061,36.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 65.861.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de VIDINVEST S.A., en liquidation volontaire, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph HACKIN, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 781 du 27 octobre 1998 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 65861. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 778 du 3 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

i) que les actionnaires présents ou représentés, la mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est repris dans la liste de présence; ladite liste, après avoir été signée par l'assemblée générale, le mandataire des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

ii) qu'il ressort de cette liste de présence que les trois mille sept cents (3.700) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, lequel a été porté à la connaissance des Actionnaires avant l'assemblée;

iii) que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Transfert du siège social du 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Nomination d'un nouveau liquidateur en la personne de Monsieur Michel LUCAS, né le 11 mai 1940 à Rouen (France), demeurant à L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare, en remplacement du liquidateur actuel, Monsieur Pierre Schill, demeurant professionnellement au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

3. Conversion des titres au porteur en actions nominatives et modification subséquente de l'article 5 des statuts;
4. Pouvoir donné au liquidateur de procéder aux modifications requises au registre des actionnaires nominatifs.
5. Divers.

Les Actionnaires prennent ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer un nouveau liquidateur en la personne de Monsieur Michel LUCAS, né le 11 mai 1940 à Rouen (France), demeurant à L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare, en remplacement du liquidateur actuel, Monsieur Pierre Schill, demeurant professionnellement au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de convertir tous les titres au porteur en actions nominatives et de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-quatre mille soixante et un Euros et trente-six Eurocent (EUR 564.061,36), représenté par trois mille sept cents (3.700) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives et le resteront.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner au liquidateur le pouvoir de procéder aux modifications requises au registre des actionnaires nominatifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.400 (mille quatre cents Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schirrer, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 mars 2015. 2LAC/2015/6504. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015051492/75.

(150059061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Labecaste S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 30.825.

En date du 16 mars 2015, Maître Pierre Berna, Monsieur Grégory Mathis et Madame Anabela Fonseca ont démissionné de leur fonction d'administrateur

A cette même date, Monsieur Valentino Capurso, a démissionné de ses fonctions de commissaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Labecaste SA

Référence de publication: 2015050592/12.

(150058529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

---

**CCP IV Erneside S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.520,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.906.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CCP IV Erneside Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on March 20<sup>th</sup>, 2015.

The power of attorney, after signature “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “CCP IV Erneside S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and twenty british pounds (GBP 12,520) represented by:

- (i) twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares); and
- (iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares),

all in registered form with a par value of one british pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles.

5.2. The Class A Shares and the Class B Shares are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis; and

(b) second, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis.

If all the Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

#### **Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.**

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class B Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

7.5. The Available Amount in relation to each class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.6. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.8. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and removal of managers.**

8.1. The Company is managed either by a sole shareholder or by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

##### 9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

##### 9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Sole manager.**

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

##### 12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

##### 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 15. Auditors.**

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.



16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

- (i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;
- (ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;
- (iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and
- (iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

## VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

### *Subscription and payment*

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred twenty (12,520) shares in registered form, having a nominal value of one british pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred twenty british pounds (GBP 12,520),

The amount of twelve thousand and five hundred twenty british pounds (GBP 12,520) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

The amount of twelve thousand and five hundred twenty british pounds (GBP 12,520) corresponds to the amount of sixteen thousand nine hundred ninety-one Euro and seventy-one Eurocent (EUR 16,991.71) according to the exchange rate published on XE.COM on March 25<sup>th</sup>, 2015.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*Is appointed as A Manager:*

- Mr Yves BARTHELIS, born on October 10<sup>th</sup>, 1973, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Are appointed as B Managers:*

- Mr Romain DELVERT, born on June 26<sup>th</sup>, 1973 in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mr Dimitri HOLDERBACH, born on October 29<sup>th</sup>, 1974 in Woippy, France, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

CCP IV Erneside Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "CCP IV Erneside S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt Livres Sterling (GBP 12.520,-) représenté par:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires),
- (ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A); et
- (iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B),

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et toutes ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts.

5.2. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.3. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume- Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata et sur base pari passu;

(b) deuxièmement, les Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus- Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### **Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.**

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe B et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Remboursables concernée.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus- Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.6. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus- Values.

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.8. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

#### Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

##### 9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****12.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

### **Art. 16. Affectation des profits.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

## **VII. Dispositions générales**

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

L'Associé Initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent vingt (12.520) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune par un apport en numéraire de douze mille cinq cent vingt Livres Sterling (GBP 12.520,-).

Le montant de douze mille cinq cent vingt Livres Sterling (GBP 12.520,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Estimation des frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

La somme de douze mille cinq cent vingt Livres Sterling (GBP 12.520,-) correspond à la somme de seize mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et soixante et onze Eurocent (EUR 16.991,71) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 25 mars 2015.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Est nommé Gérant A:*

- Monsieur Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Sont nommés Gérants B:*

- Monsieur Romain DELVERT, né le 26 juin 1973, à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

- Monsieur Dimitri HOLDERBACH, né le 29 octobre 1974, à Woippy, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2015. 2LAC/2015/6926. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051649/702.

(150059747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

### **Fortune Finance Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.404.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 5 février 2015:*

Monsieur Marc Koeune, administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015051144/11.

(150058896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---